

Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance ordinaire du 11 juin 2008

- 2008-31 demande de convention d'occupation précaire de la voirie de desserte du projet Dilo
- 2008-32 composition du comité de pilotage et de suivi de la zone d'aménagement concerté multisites de Montsinéry
- 2008-33 annulation et remplacement de la délibération 2007-16 autorisant la vente à la SIGUY des parcelles communales AX 17 et AX 18
- 2008-34 projet et plan de financement pour la réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2008-35 projet et plan de financement de la réhabilitation de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2008-36 réalisation d'un abri pour cycles à l'école élémentaire Léopold-Héder de Montsinéry
- 2008-37 réalisation d'un orthophotoplan des zones urbaines et aménageables de la commune
- 2008-38 couverture du plateau omnisports de Montsinéry
- 2008-39 restauration de la mairie de Montsinéry
- 2008-40 aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2008-41 renouvellement du contrat de la Société d'étude et d'ingénierie de travaux (SEIT)
- 2008-42 projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté par la Communauté des communes du centre littoral (CCCL)
- 2008-43 construction d'un nouveau groupe scolaire à Tonnégrande
- 2008-44 voiture de fonction du maire

**MONTSINERY
TONNEGRANDE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2008**

DATE DE CONVOCATION

05 Juin 2008

DATE D’AFFICHAGE

05 Juin 2008

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 14
ABSENTS : 01
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2008/34/M-T

L’AN DEUX MILLE HUIT LE ONZE JUIN A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Alain-Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame **Marie-Georges DUMAISON** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.

PREFECTURE DE LA GUYANE
Bureau central du courrier

17 JUIN 2008

....

**Délibération N°2008/34/MT portant
Réhabilitation de l'église de Tonnégrande**

Montsinéry-Tonnégrande, le 11 Juin 2008

Monsieur le Maire expose :

L'église de Tonnégrande de par son ancienneté et des conditions climatiques particulièrement humides, est dans un état de dégradation important engendrant des risques empêchant son utilisation dans de bonnes conditions de sécurité.

Dès son installation, la nouvelle municipalité a pris conscience de l'urgence de la situation et a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation de l'édifice afin de répondre aux attentes des habitants dans les meilleurs délais.

Une entreprise spécialisée tout corps d'état a été sollicitée pour effectuer un diagnostic de la structure et remettre un devis chiffré des travaux à réaliser.

Coût de l'opération et détail estimatif :

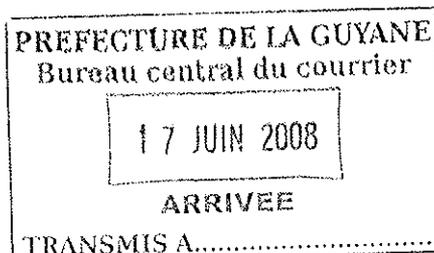
Le coût estimatif de l'opération est de 179 660,23 euros pour les travaux suivants :

- charpente - couverture – bondages tôles, bois.....	: 90 467,16 €
- Menuiseries en bois.....	: 35 603,20 €
- Faux plafond.....	: 9 123,17 €
- Traitement anti-termites.....	: 4 800,00 €
- Electricité.....	: 10 766,30 €
- Peinture.....	: 21 300,40 €
- Divers.....	: 7 600,00 €
Montant total.....	: 179 660,00 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DGE	: 107 796,14 €
- DRAC	: 35 932,05 €
- ETAT chap 67-51	: 26 949,03 €
- Commune	: 8 983,01 €
Montant total	: 179 660,23 €

Le délai de réalisation des études et des travaux est évalué à 12 mois à partir de la mise en place des financements.



Il vous est demandé :

- 1) – de vous prononcer sur le principe de réalisation de l'opération ;
- 2) – d'approuver le coût estimatif ;
- 3) – d'approuver le plan de financement envisagé ;
- 4) – d'autoriser le Maire à rechercher les crédits nécessaires et à signer tout acte administratif ou financier se rapportant à cette opération dans la limite financière prévue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé du Maire ;

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant la réhabilitation de l'église de Tonnégrande ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

APPROUVE le principe de réhabilitation de l'église de Tonnégrande.

APPROUVE le coût estimatif de 179 660,23 Euros.

APPROUVE le plan de financement suivant :

- DGE	: 107 796,14 €
- DRAC	: 35 932,05 €
- ETAT chap 67-51	: 26 949,03 €
- Commune	: 8 983,01 €
Montant total	: 179 660,23 €



DEMANDE au Maire de rechercher les crédits nécessaires.

AUTORISE le Maire à rechercher les crédits nécessaires et à signer tout acte administratif ou financier se rapportant à l'opération dans la limite financière de **179 660,23 Euros**.

ADOPTÉE PAR QUATORZE (14) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,

Le Maire



Patrick LECANTE